



À l'occasion de la semaine du développement durable, le CDT vous propose une boîte à outils consacrée au tourisme durable

Constats :

- Le tourisme représente 6,3% du PIB français et 1 million d'emplois directs non délocalisables ¹
- 8 à 9% du total des émissions de gaz à effet de serre en France sont dus à l'activité touristique ²
- Le succès de l'activité touristique dépend directement de l'environnement dans lequel elle s'inscrit, il est donc primordial que l'industrie touristique préserve son « fond de commerce » (plages propres, forêts sans déchets...)

¹ Chiffres clé du tourisme, édition 2007, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

² Arnoudeth Traimany, ADEME, Agir ensemble pour un tourisme durable – Comité 21

Définitions

On entend par développement du tourisme durable toute forme de développement d'une activité touristique qui respecte, préserve et met en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire.

Tourisme durable

L'Organisation Mondiale du Tourisme, organe de l'ONU, a adopté un code mondial d'éthique du tourisme en 1999 et une définition du tourisme durable en août 2004 :

« Les principes directeurs du développement durable [...] sont applicables à toutes les formes de tourisme [...], y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. [...].

Par conséquent, le tourisme durable doit :

- 1 exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
- 2 respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, [...] et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ;
- 3 assurer une activité économique viable sur le long terme [...] pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. » ¹

Tourisme responsable (tourisme solidaire ou équitable)

Basé sur le principe du commerce équitable, le tourisme responsable participe au développement des populations du pays visité. La notion de responsabilité incombe aussi bien au concepteur du voyage qu'au touriste. Le voyage

est « axé sur la connaissance des réalités locales, de la culture, des modes de vie et aussi de la situation politique et sociale des populations, il alterne en général activités culturelles et rencontres avec des acteurs locaux (association, projets sociaux) »
C'est ici la valeur **sociale** qui prédomine.

Écotourisme

« Forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales », définition proposée par la Société Internationale de l'Écotourisme (1992).

L'écotourisme se pratique généralement en petits groupes et dans des espaces naturels préservés. La notion de **protection de l'environnement** est celle qui prédomine.

¹ Grenelle de l'Environnement - Comité de filière Tourisme - Rapport du comité de filière tourisme ; Comité national de pilotage du plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte - 23 décembre 2009.

Les Ardennes sont vertes !

On ne peut pas se vanter d'être un département « vert » si nos prestations ne sont pas en adéquation avec cette image. Il est donc indispensable de préserver la qualité de l'environnement de nos Ardennes, vertes. Par ailleurs, les clientèles traditionnelles des Ardennes sont particulièrement sensibles à la protection de l'environnement.



L'écotourisme est le tourisme de demain !

- La demande existe !
« Voyages pour la planète » est le Tour Opérateur (TO) de référence en matière de tourisme durable. Mais de plus en plus de voyageurs s'intéressent à cette filière. Les professionnels qui s'engagent dans cette démarche pourront bénéficier d'une promotion efficace, avec les TO qui sont de plus en plus demandeurs des produits « écolos » ou auprès des partenaires institutionnels du CDT (Atout France par exemple).
- Une démarche lucrative ?
La gestion responsable de son établissement permet d'effectuer des économies conséquentes (avec le système de coupure de l'électricité systématique quand le client sort de sa chambre d'hôtel ou en ne changeant pas les serviettes de toilettes tous les jours pour les clients qui séjournent plusieurs nuits par exemple). Par ailleurs, aujourd'hui les clientèles qui pratiquent le tourisme durable ont un fort pouvoir d'achat.

Deux principaux écolabels pour les établissements touristiques :

La ClefVerte



Premier **label international**, la Clef Verte a été créée en 1994 au Danemark et adaptée en France en 1998. Aujourd'hui ce label est présent dans 14 pays. Les critères, procédures et valeurs sont communs à tous les pays. En France, le label compte 529 établissements dont 257 campings, 215 hôtels et 57 meublés et chambres d'hôtes.

Les critères sont répartis de la façon suivante :

- Politique environnementale
- Gestion de l'eau
- Gestion des déchets
- Gestion de l'énergie
- Achats responsables
- Cadre de vie
- Sensibilisation à l'environnement

Les feuilles de critères par catégories d'hébergements (campings, hôtels, meublés et chambres d'hôtes) sont disponibles sur le site www.laclefverte.org ou sur le site pro du CDT www.pro.ardennes.com (rubrique : connaître l'activité touristique / marques et labels)

L'Éco-label européen



Créé en 1991 par l'ensemble des pays **européens**, il est délivré aux produits ou prestations de services qui sont conformes à des critères écologiques et à des critères d'aptitude à l'usage. Il repose sur une approche globale : toutes les phases de la prestation de service sont concernées. Le label est décerné par un organisme indépendant qualifié AFNOR Certification. Les critères peuvent être consultés sur le site www.traintoecolabel.org, ils concernent les campings et les hôtels.

Il existe de nombreux autres labels, en voici une petite liste parmi les plus fiables : Green Globe, Agir pour un tourisme responsable, Gîtes Panda, Chouette Nature, Éthic Étape...

À savoir :

Les labels **Gîtes de France** et **Clévacances** ont développé des chartes de qualification environnementale (en plus des Gîtes Panda pour Gîtes de France). Elles sont disponibles sur demande auprès des réseaux concernés ou au CDT des Ardennes.

À en croire l'article suivant, cette démarche est particulièrement intéressante pour les propriétaires :

« Clévacances : les hébergements «Environnement» ont le vent en poupe ! ». [...] Les hébergements proposant des thématiques spécifiques bénéficient de taux d'occupation plus élevés que les hébergements «classiques». 2 qualifications sortent du lot : les hébergements labellisés «Environnement» sont ceux qui recueillent le plus fort taux d'occupation (84%) [...]TourMaG.com du 5/1/2010.

Rappel

La nouvelle grille de classement hôtelier prend en compte des critères concernant « l'environnement et le développement durable ».

Les critères obligatoires concernent : la sensibilisation des collaborateurs à une gestion économe de l'énergie, de l'eau et des déchets.

À noter : il existe plus de 12 critères facultatifs qui apportent des points supplémentaires lors de la demande de classement.

Référence : Arrêté du 22 décembre 2008 fixant les normes de classement hôtelier de tourisme

La **réforme des communes touristiques et stations classées** (sept. 2008) a également intégré des critères relatifs au développement durable

Bon à savoir !

• Les aides accordées par la **région Champagne-Ardenne** aux projets touristiques sont majorées de 30% dans le cas de la mise en œuvre d'un éco-label.

Conditions d'attribution et informations sur www.cr-champagne-ardenne.fr / rubrique service en ligne / guide des aides

• **L'ADEME** – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie – peut vous apporter son soutien en matière de diagnostic et fournir de précieux conseils. Ils sont notamment qualifiés pour la construction de bâtiments aux normes HQE (haute qualité environnementale). Dans certains cas, l'ADEME peut également apporter un soutien financier.

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou contacter Sonia GULDENER au 03 26 48 42 06



Repères

- Agir ensemble pour un tourisme durable, un guide pour informer, sensibiliser, encourager et passer à l'action – Comité 21 – à télécharger sur le site www.comite21.org
- www.ecotourisme.info
- Guide du routard « Tourisme durable ».
- www.voyagespouurlaplanete.com
- www.tourisme-equipement.gouv.fr

Les documents cités dans cette Boîte à Outils peuvent être consultés sur demande au CDT.